

**Jean-Pierre FABRE**  
**Inspecteur santé et sécurité des conditions de travail**

Liste des établissements et services relevant du domaine de compétence
--

DRAC et leurs unités territoriales :

- Nouvelle-Aquitaine
- Auvergne-Rhône-Alpes
- Bourgogne-Franche-Comté
- Centre Val-de-Loire
- Corse
- Occitanie
- Provence-Alpes-Côte d'Azur

CHSCT spécial Musées :

- Musée de Port-Royal des champs
- Musée du 20<sup>ème</sup> siècle des Alpes-Maritimes (Musée national Marc Chagall, Musée national Fernand Léger, Musée national Pablo Picasso-La guerre et la paix)
- Musée Magnin
- Musées napoléoniens (Musée du château de Malmaison et de Bois Préau, Maison Bonaparte, Musée napoléonien et muséum africain)
- Musée de Cluny-Musée national du Moyen Âge
- Musée Clémenceau et de Lattre de Tassigny
- Musée national de la Renaissance-château d'Ecouen
- Musée de la Préhistoire
- Château Domaine de Pau

Établissements publics :

- Bibliothèque nationale de France
- Centre national du livre

Mission non territoriale sur les travaux immobiliers du ministère



Il est précisé ici que les modifications de périmètre intégrant 4 régions fusionnées ont nécessité un travail d'accompagnement conséquent qui ne m'a pas permis de réaliser un nombre aussi important d'inspections que celui des années précédentes.

## **I - Objets des différentes missions en 2016**

### **Inspections**

Deux antennes (Pau, Bayonne) de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées Atlantiques (64) de la DRAC de Nouvelle-Aquitaine ainsi que la cathédrale Sainte-Marie (Bayonne).

Soit une inspection couvrant trois structures d'une unité territoriale sur une durée de 4 jours. Cette inspection a donné lieu à la rédaction de trois rapports transmis pour attribution au chef d'établissement du site inspecté, au chef du SCN qui hébergeait l'UDAP au sein de sa structure. Il a été adressé pour information au secrétariat général.

Cette inspection a comporté un entretien avec le responsable de la structure inspectée, permettant d'apprécier la prise en considération par celui-ci des différentes réglementations en matière de santé et de sécurité au travail, une visite des locaux et un échange de points de vue avec les agents présents à leur poste de travail, un suivi des agents (UDAP) dans leurs activités, un examen des pièces administratives (registres, contrats d'entretien, rapports de vérification...), une restitution au responsable de la structure.

Dans le cadre de cette inspection, la cathédrale de Bayonne (Nouvelle-Aquitaine) a été visitée et a fait l'objet de préconisations figurant dans le rapport d'inspection de l'antenne de Bayonne.

Dans le cadre de l'appropriation de mon périmètre modifié, j'ai effectué 7 visites informelles dans une DRAC, deux UDAP, deux musées, et des espaces divers (ateliers, locaux de stockage, sous-sols, etc.).

Les suites des inspections de l'année 2015 :

Les directions et leurs unités territoriales inspectées au cours des années 2014 et 2015 ont majoritairement commencé à mettre en œuvre des mesures correctives nécessaires ou à établir une programmation pour faire suite aux remarques et préconisations figurant dans les rapports d'inspection.

### **Participation aux CHSCT**

J'ai participé à 37 séances plénières organisées par les établissements de mon secteur plus des réunions (préparation de CHSCT, visite de délégation, enquête accident, expertise, désaccord sérieux).

Direction	Inspection et visite de suivi d'inspection	Participations aux CHSCT			Participation à des groupes de travail de CHSCT ou à des réunions préparatoires	Participation à des visites de délégation du CHSCT	Participatio n à des enquêtes accident	Réunion suite à un désaccord sérieux	Action de formation ou d'information
		site	conjoin t	Dont visioconféren ce					
DRAC Auvergne - Rhône - Alpes		1	4		4	1			
DRAC Bourgogne - Franche-Comté			4				1		1
DRAC Centre-Val de Loire		3							
DRAC Corse		2							
DRAC Nouvelle Aquitaine	1	1	3		5			1	2
DRAC Occitanie		1	3						
DRAC Provence- Alpes-Côte d'Azur		3							3
Musée national et domaine du château de Pau		1							
Centre national du Livre		3			2				1
Bibliothèque nationale de France		5			3	2			
CHSCT spécial musées		1				1			
Réunions liées au CHSCTM (groupe de travail					12				
Autres		2							2
Sous-Total		23	14	13	26	4	1	1	
Total	1	37			32				9

J'ai assisté au minimum à un CHSCT de chacune des directions régionales ou établissements de mon périmètre, cela a été rendu possible comme l'année dernière par le biais de l'utilisation de la visioconférence.

### Conseil et information

Outre des questionnements sur des points réglementaires, le DUERP, les risques routiers, le diagnostic RPS, la coactivité, j'ai été amené à examiner des dossiers dans le cadre de projets de déménagement d'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou de réorganisation de service au sein des DRAC (plus de 9 projets pour l'année 2016 (dont 3 structures relevant de mon ancien périmètre) dont certains sont en cours de réalisation).

J'ai également participé à des groupes de travail sur le DUERP ou sur les RPS dans le cadre de la mise en place des diagnostics RPS dans les directions régionales et dans d'autres établissements.

### **Participation à l'animation de réseaux notamment des assistants et des conseillers de prévention**

Comme l'année précédente, j'ai été amené à animer des réunions de sensibilisation auprès d'acteurs de la prévention, d'encadrants, sur les thématiques suivantes : risques routiers, DUERP et coactivité.

J'ai participé à des réunions autour de la question des DRAC notamment dans le cadre des groupes de travail issus du CHSCTM (assistance RH, enquête RPS, immobilier DRAC et UDAP).

Remarque :

L'utilisation de la visioconférence, en complément, permet d'assurer un meilleur suivi des directions régionales et des établissements. Elle garantit une meilleure équité de traitement entre ces dernières, qu'elles soient situées en Île-de-France ou en région. Néanmoins elle ne saurait en aucun cas se substituer à un contact direct. D'autant que les structures ne sont pas toutes équipées ou que les équipements ont parfois été installés dans des salles de trop petites capacités pour permettre d'y accueillir des CHSCT, encore moins des CHSCT conjoints.

En 2016, j'ai tenu plus de 24 réunions en visioconférence (18 en 2015).

## **II - Analyse**

### **Fonctionnement des instances**

La majorité des instances de mon périmètre s'est réunie au moins 3 fois au cours de cette année et la qualité des travaux en a été globalement améliorée, à l'exception des projets de déménagement qui restent généralement présentés trop tardivement pour être examinés dans de bonnes conditions.

Néanmoins, la question s'est posée différemment pour les directions régionales des affaires culturelles qui, dans le cadre de la réforme territoriale de l'État, ont été amenées à fusionner au 1<sup>er</sup> janvier de cette année. Ces dernières ont vu leur périmètre changer de dimensions, ce qui a nécessité de revoir le fonctionnement des instances sans y avoir été préalablement préparé. Cela a pu entraîner des dysfonctionnements qui ont conduit dans certains cas à des désaccords ou à la démission de représentants du personnel siégeant au CHSCT.

Conformément aux instructions de la ministre de la Fonction Publique, le ministère de la Culture et de la Communication a proposé un plan d'accompagnement des ressources humaines, au chapitre « Dialogue social et organisation des instances ». Il est indiqué que « *suite aux arbitrages interministériels, la formation conjointe est le niveau de réunion privilégiée, à la fois pour les CHSCT et les CT* ». Il n'y a pas d'indication précise sur les instances qui doivent être réunies 3 fois par an au minimum. Cela a perturbé en début d'année le fonctionnement des instances et il y a eu de nombreux CHSCT qui n'ont pu se tenir du fait de l'absence de quorum. En l'absence de directives claires, les DRAC ont individuellement mis en œuvre des solutions qui peuvent être discutables au regard du décret 82-453 du 28 mai 1982. En effet le maintien des CHSCT préexistants aurait nécessité que chacun d'entre eux se réunissent au moins 3 fois par an, ce qui aurait obligé les DRAC fusionnées à

réunir dans l'année au minimum 6 à 9 CHSCT de sites en plus des CHSCT conjoints (en période de réorganisation avec un effectif moindre).

### **Préconisations pour les DRAC fusionnées**

- Préciser dans le plan d'accompagnement ministériel RH le fonctionnement des instances au regard du décret n°82-453 en indiquant quelles sont les instances qui doivent être tenues au minimum 3 fois par an.
- En DRAC, l'organisation du fonctionnement des instances devrait être revue pour tenir compte du changement de taille de la structure. Pour ce faire, il serait nécessaire, comme cela a déjà été mis en œuvre dans des grands établissements, de définir un poste spécifique à temps plein pour le dialogue social qui assurerait le suivi des instances et des groupes de travail qui en émaneraient (CHSCT, réunions de préparation, réunions de suivi des registres, des accidents du travail et des travaux des instances). Cette personne nommée pourrait aussi assister la direction dans le pilotage des groupes de travail liés au DUERP, aux RPS, etc.

### **Conseillers et assistants de prévention**

La quotité de temps inscrite dans les lettres de cadrage reste, dans beaucoup de cas, inférieure aux préconisations de la DGAFP qui indiquait une journée à minima par semaine (20% du temps de travail) pour les assistants de prévention, et, dans la mesure possible, un temps complet et à minima un mi-temps pour les conseillers de prévention.

De ce fait les structures ont du mal à trouver des volontaires pour assurer des missions de conseillers et d'assistants de prévention.

Ce sujet est important dans les DRAC fusionnées qui devraient restructurer complètement leur réseau pour s'adapter à la nouvelle dimension de la structure et à son étendue géographique.

#### **Préconisations**

- Revoir les quotités de temps pour être en adéquation avec les préconisations de la DGAFP notamment pour les DRAC fusionnées où il serait nécessaire d'avoir un poste à temps complet pour les conseillers de prévention. Cela peut se justifier du fait de l'importance des missions à accomplir dans le cadre de la fusion où toutes les questions liées à la santé et à la sécurité des agents au travail doivent être entièrement revues pour être adaptées au nouveau cadre.
- Revoir ou réaffirmer leur positionnement, comme il est indiqué dans les préconisations de la DGAFP : l'assistant comme le conseiller de prévention est placé dans un lien hiérarchique direct avec le chef de service concerné duquel il reçoit ses directives et auquel il rend compte de son action.

#### **Autres observations**

Mes remarques de l'année précédente figurant dans mon rapport d'activité restent de circonstance :

- Dans le cadre d'une réorganisation ou d'une opération de réaménagement, il y a souvent une incompatibilité entre le ratio des surfaces définies par France Domaine et les besoins réels des services pour assurer aux agents des conditions de travail normales telles qu'elles sont définies dans les articles du Code du travail.

## Préconisations

Définir les éléments qui devraient être fournis aux CHSCT pour que ces instances puissent vérifier que les projets prennent en compte l'ensemble des articles du Code du travail qui pourraient s'appliquer.

- Concernant le DUERP, une majorité de directions et d'établissements ont un document unique, mais il est généralement basé sur le travail prescrit et non à partir du travail réel. Il reste méconnu d'une majorité des agents y compris de l'encadrement intermédiaire.

Pour les DRAC fusionnées, la problématique est plus prégnante, les changements de dimension et d'organisation nécessitent de rebâtir un nouveau DUERP. Certaines DRAC ont commencé à mettre en place des groupes de travail, d'autres ont préféré établir leur DUERP à partir des documents préexistants, ne tenant pas compte des changements et devront en conséquence revoir ultérieurement leur document.

- Concernant la coactivité, progressivement les directions et les établissements mettent en place des plans de prévention qui sont toujours incomplets et qui manquent de pragmatisme.

Le traitement de ce point est d'autant plus problématique lorsque les chantiers sont mis en œuvre par une maîtrise d'ouvrage indépendante du lieu, considérant à tort que les chantiers sont clos et indépendants et éludant ainsi le traitement des problèmes liés à la coactivité en contradiction avec les réglementations en vigueur.

### Préconisations pour ces deux derniers points

Mettre en place des formations approfondies (réglementaire et pragmatique) pour les acteurs de la prévention et les personnes qui sont amenées à rédiger des plans de prévention, à suivre des chantiers, à piloter des groupes de travail sur ces deux sujets.

Mettre en place des outils communs qui permettraient aux établissements et aux directions notamment pour celles qui ont fusionné de s'affranchir de la forme pour prioriser le fond et permettre un meilleur échange entre les directions et les établissements partageant les mêmes problématiques et en conséquence les mêmes risques. Assurer des formations actions, en assistant les structures dans leur démarche.

- Concernant la question des RPS, une majorité des établissements et des directions ont réalisé un diagnostic conformément aux directives de la DGAFP ou mis en place un groupe de travail pour y travailler. Ce diagnostic accompagné du plan d'action, et de la réintégration des RPS dans le DUERP a pour objectif de doter les structures des éléments nécessaires pour prévenir et éviter les risques psychosociaux. Il n'a pas vocation à traiter des RPS déjà présents.

Pour les DRAC fusionnées, la problématique est plus prégnante, les changements de dimension et d'organisation nécessitent pour celles qui l'avaient réalisé de revoir le diagnostic, l'enquête RPS réalisée au niveau national pour les DRAC ne pouvant à elle seule constituer un diagnostic mais seulement en être un élément.

Certaines DRAC ont recommencé à mettre en place des groupes de travail, d'autres étaient en attente de l'enquête pour continuer ou commencer leur démarche RPS.

#### Préconisations

Mettre en place une cellule de veille sociale pour traiter des RPS signalés ou présents en parallèle de la démarche telle qu'elle est définie dans le protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique.

Vincent TIFFOCHE  
Inspecteur santé et sécurité des conditions de travail

Liste des établissements et services relevant du domaine de compétence

- École du Louvre
- Villa Arson
- École d'art de Bourges
- École d'art de Cergy Pontoise
- ENSA de Limoges
- ENSA de Dijon
- ENSA de Nancy
- ENSAD de Paris
- ENS de la photographie en Arles
- CNSMD de Paris
- CNSMD de Lyon
- CNSAD
- ENSBA de Paris
- EA de Bordeaux
- EA de Clermont-Ferrand
- EA de Grenoble
- EA de Lille
- EA de Lyon
- EA de Marne La Vallée
- EA de Marseille
- EA de Montpellier
- EA de Nancy
- EA de Nantes
- EA de Paris Belleville
- EA de Paris Malaquais
- EA de Paris La Villette
- EA de Paris Val de Seine
- EA de Rennes
- EA de Rouen
- EA de Saint Étienne
- EA de Strasbourg
- EA de Toulouse
- EA de Versailles
- Institut national du Patrimoine



## **1. Observations préalables sur le bilan 2016**

Ce rapport d'activité ne porte que sur une période restreinte, entre la publication de ma lettre de mission, fin octobre 2016, et la fin de l'année civile.

La mission attribuée comprend l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur placés sous la tutelle directe du ministère de la Culture et de la Communication, soit 34 établissements ou 35 en dissociant l'antenne de l'Île de La Réunion de l'école nationale supérieure (ENS) d'architecture de Montpellier.

## **2. Inspections réalisées**

Aucune inspection n'a été réalisée sur ces deux premiers mois d'activité.

Une part importante de l'activité sur cette brève période a été consacrée à la prise de contacts avec les établissements et les interlocuteurs des services relevant de mon champ de compétence. Dans la mesure du possible, ces prises de contacts ont été suivies soit par des visites informelles des locaux, soit par des participations à des CHSCT et leurs groupes de travail.

## **3. Participation aux CHSCT**

Dans le cadre des dispositions de l'article 7 de l'arrêté du 22 juillet 2014 « instituant les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère de la culture », il est créé un CHSCT auprès de chacun des directeurs des établissements d'enseignement supérieur soit 34 CHSCT.

En l'espace d'un peu plus d'un mois, des contacts avec 26 établissements sur 34 ont été réalisés.

J'ai participé à 8 réunions de CHSCT, dont deux en dehors de l'Île-de-France.

### **Participation à des groupes de travail issus de CHSCT.**

- Participation à deux réunions préparatoires du CHSCT ministériel, l'une sur le programme annuel ministériel de prévention et les orientations stratégiques en matière de santé et sécurité au travail ; l'autre sur la prévention de l'inaptitude au travail.
- Participation à un groupe de travail issu du CHSCT de l'ENS d'architecture de Versailles concernant la réalisation du diagnostic RPS de l'établissement.

## **4. Actions de conseil, formation et information.**

J'ai été invité à participer à une réunion le 8 décembre sur le site de l'école d'architecture de Paris-Malaquais. Lors de cette réunion, j'ai pu rencontrer la majorité des directeurs adjoints et/ou des secrétaires généraux des ENS d'architecture. À cette occasion, j'ai présenté un diaporama sur le document unique et sur l'actualité juridique de l'année écoulée.

Tableau récapitulatif des principales activités de l'année 2016

établissements	Inspection (I) Et visite de suivi d'inspection (S)	Participations aux CHSCT		Participation à des groupes de travail de CHSCT ou à des réunions préparatoires	Participation à des visites par une délégation du CHSCT	Participation à des enquêtes accident	Réunion suite à un désaccord sérieux	Action de formation ou d'information
		Dans l'établissement	Par visio conférence					
ENS d'architecture de Bretagne (Rennes)								
ENS d'architecture de Clermont-Ferrand								
ENS d'architecture de Grenoble								
ENS d'architecture de Lyon								
ENS d'architecture de Marne-la-Vallée		1						
ENS d'architecture de Marseille								
ENS d'architecture de Montpellier								
ENS d'architecture de Nancy								
ENS d'architecture de Nantes		1						
ENS d'architecture de Normandie (Rouen)								
ENS d'architecture de Paris Belleville								
ENS d'architecture de Paris La Villette		1						
ENS d'architecture de Paris Malaquais								
ENS d'architecture de Paris Val-de-Seine								
ENS d'architecture de Saint-Etienne								
ENS d'architecture de Strasbourg								
ENS d'architecture de Toulouse								
ENS d'architecture de Versailles			1					
ENS d'architecture et du Paysage de Bordeaux								
ENS d'architecture et du Paysage de Lille								
ENS d'arts de Bourges								
ENS d'arts de Dijon								
ENS d'arts de la Villa Arson (Nice)								
ENS d'arts de Limoges			1					
ENS d'arts de Nancy								
ENS d'arts de Paris-Cergy			1					
ENS de la photographie (Arles)								
ENS des Arts Décoratifs (Paris)			1					
ENS des Beaux-Arts de Paris								
Conservatoire national supérieur d'arts dramatiques (Paris)								
C.N.S.M.D. de Paris								
C.N.S.M.D. de Lyon								
Institut national du Patrimoine (Paris et Aubervilliers)			1					
Ecole du Louvre (Paris)								
Autre : réunions liées au CHSCT ministériel ou aux D.G.	-			2				1
TOTAL	0	8	8	3	0	0	0	1